



# BULLETIN OFFICIEL

## ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

**Bulletin officiel n° 43 du 19 novembre 2015**

### SOMMAIRE

---

#### Enseignement supérieur et recherche

---

##### École nationale des chartes

Dates et conditions d'organisation des épreuves d'admissibilité aux concours d'entrée - session 2016  
arrêté du 5-11-2015 (NOR : MENS1500695A)

---

#### Mouvement du personnel

---

##### Conseils, comités et commissions

Nomination au conseil scientifique de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique  
arrêté du 27-10-2015 (NOR : MENR1500658A)

---

##### Conseils, comités et commissions

Nomination au conseil d'administration de l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour  
l'environnement et l'agriculture (IRSTEA)  
arrêté du 2-11-2015 (NOR : MENR1500682A)

---

##### Délégation de signature

Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur  
décision du 30-10-2015 (NOR : MENB1500698S)

---

##### Nomination

Directeur général des services de la communauté d'universités et établissements « université Bourgogne  
Franche-Comté » (groupe III)  
arrêté du 28-10-2015 (NOR : MENH1500661A)

---

## Enseignement supérieur et recherche

---

### École nationale des chartes

#### Dates et conditions d'organisation des épreuves d'admissibilité aux concours d'entrée - session 2016

NOR : MENS1500695A  
arrêté du 5-11-2015  
MENESR - DGESIP - DGRI

---

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 5 novembre 2015, les épreuves d'admissibilité des concours à l'École nationale des chartes en 2016 se dérouleront ainsi qu'il suit :

#### **Concours d'entrée en première année :**

Inscriptions : du 6 décembre 2015 au 10 janvier 2016 à minuit (pour l'ensemble des épreuves, sur le serveur de la Banque commune d'épreuves : [www.concours-bce.com](http://www.concours-bce.com)).

Épreuves d'admissibilité : les 12, 15 et 19 avril 2016 (pour les épreuves de la banque d'épreuves littéraires) et les 27, 28 et 29 avril, 2 et 3 mai 2016 (pour les épreuves propres à l'École nationale des chartes).

Centres, pour les épreuves propres à l'École nationale des chartes, au choix des candidats : Basse-Terre, Bordeaux, Dijon, Lille, Lyon, Nîmes, Paris, Poitiers, Rennes, Strasbourg ou Toulouse.

#### **Concours d'entrée en deuxième année :**

Les candidats doivent faire parvenir un dossier d'inscription à l'École, du 18 janvier au 18 mars 2016.

Épreuve d'admissibilité (examen par le jury du dossier scientifique des candidats) : du 28 mars au 13 mai 2016.

Le directeur de l'École nationale des chartes est chargé de l'organisation de ces épreuves.

## Mouvement du personnel

---

### Conseils, comités et commissions

#### Nomination au conseil scientifique de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique

NOR : MENR1500658A

arrêté du 27-10-2015

MENESR - DGRI - SPFCO B2

---

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et du ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique, en date du 27 octobre 2015, Monsieur Frédéric Valette est nommé membre du conseil scientifique de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique, en qualité de personnalité scientifique proposée par le ministre de la défense.

## Mouvement du personnel

---

### Conseils, comités et commissions

#### Nomination au conseil d'administration de l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA)

NOR : MENR1500682A

arrêté du 2-11-2015

MENESR - DGRI - SPFCO B2

---

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, en date du 2 novembre 2015, sont nommés membres du conseil d'administration de l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture, en tant que représentants du ministre chargé de la recherche :

- en qualité de titulaire : Pierre Valla ;
- en qualité de suppléante : Françoise Souyri.

## Mouvement du personnel

---

### Délégation de signature

#### Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

NOR : MENB1500698S  
décision du 30-10-2015  
MENESR - HCERES

---

Vu code de la recherche, notamment articles L. 114-3-1 à L. 114-3-6 ; décret n° 2014-1365 du 14-11-2014, notamment articles 8 et 9 ; décret du 30-10-2015

---

Article 1 - Délégation est donnée à Ghislaine Filliatreau, directrice de l'Observatoire des sciences et techniques, à l'effet de signer, au nom du président du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur, les actes suivants, relatifs à l'activité de l'OST :

- les ordres de mission ;
- les états de frais ;
- la certification du service fait sur les factures.

Article 2 - Délégation est donnée à Jean-Marc Geib, directeur du département « évaluation des formations », à l'effet de signer, au nom du président du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur, les actes suivants relatifs à l'organisation de l'évaluation des formations :

- la nomination des experts ;
- les ordres de mission ;
- les états de frais ;
- les tableaux d'indemnités d'expertise.

Article 3 - Délégation est donnée à Pierre Glaudes, directeur du département « évaluation des entités de recherche », à l'effet de signer, au nom du président Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur, les actes suivants relatifs à l'organisation de l'évaluation des entités de recherche :

- la nomination des experts ;
- les ordres de mission ;
- les états de frais ;
- les tableaux d'indemnités d'expertise.

Article 4 - Délégation est donnée à Philippe Tchamitchian, directeur du département « évaluation des établissements », à l'effet de signer jusqu'au 16 novembre 2015, au nom du président du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur, les actes suivants relatifs à l'organisation de l'évaluation des établissements :

- la nomination des experts ;
- les ordres de mission ;

- les états de frais ;
- les tableaux d'indemnités d'expertise.

Article 5 - Délégation est donnée à Nadine Lavignotte, directrice par intérim du département « évaluation des établissements », à l'effet de signer à compter du 17 novembre 2015, au nom du président du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur, les actes suivants relatifs à l'organisation de l'évaluation des établissements :

- la nomination des experts ;
- les ordres de mission ;
- les états de frais ;
- les tableaux d'indemnités d'expertise.

Article 6 - Délégation est donnée à Laurence Pinson, secrétaire générale, à l'effet de signer, au nom du président du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur :

- les actes relatifs au recrutement et dépenses de personnels ;
- les bons de commande et pièces justificatives des dépenses ;
- les conventions et marchés publics ;
- les pièces justificatives relatives à l'organisation de l'évaluation des entités de recherche, des établissements et des formations : nomination des experts ; ordres de mission ; états de frais ; tableaux d'indemnités d'expertise ;
- les pièces justificatives relatives à l'activité de l'OST : les ordres de mission ; les états de frais ; la certification du service fait sur les factures ;
- les pièces justificatives relatives à l'activité internationale du HCERES : les ordres de mission ; les états de frais ; la certification du service fait sur les factures ;
- les factures des recettes au comptant émises par CHORUS.

Article 7 - Délégation est donnée à Nelly Dupin, secrétaire générale adjointe, à l'effet de signer, au nom du président du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur, les bons de commande et les pièces justificatives des dépenses relatives à l'activité du pôle missions et du service logistique, ainsi que les bons de commande et pièces justificatives des dépenses.

Article 8 - Délégation est donnée à Nathalie Dospital, déléguée administrative, à l'effet de signer, au nom du président du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur, les tableaux d'indemnités d'expertise relatifs à l'organisation de l'évaluation des entités de recherche.

Article 9 - Délégation est donnée à Danièle Kerneis, déléguée administrative, à l'effet de signer, au nom du président du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur, les tableaux d'indemnités d'expertise relatifs à l'organisation de l'évaluation des établissements.

Article 10 - Délégation est donnée à Chantal Meilhac, déléguée administrative, à l'effet de signer, au nom du président du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur, les tableaux d'indemnités d'expertise relatifs à l'organisation de l'évaluation des formations.

Article 11 - Délégation est donnée à Jean-Christophe Martin, responsable du service des systèmes

d'information, à l'effet de signer, au nom du président du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur, les bons de commande et les pièces justificatives des dépenses relatives à l'activité de son service.

Article 12 - Délégation est donnée à Françoise Rastoll, en sa qualité de :

1) responsable du service budget-finances, à l'effet de saisir dans l'outil CHORUS toutes les opérations concernant :

- l'administration des référentiels « projet » et « budgétaire » ;
- la mise à disposition et à la réallocation des crédits ;
- le pilotage des crédits de paiement ;
- les opérations sur immobilisations ;
- la création et à la gestion des tiers ;
- la création, la gestion et la validation des engagements juridiques ;
- la constatation et à la certification du service fait ;
- la création, la gestion et la validation des demandes de paiement ;
- la création, la gestion et la validation des titres de recettes ;
- les traitements de fin de gestion ;
- les indus sur rémunération des experts et collaborateurs du HCERES ;

2) responsable du service ressources humaines, à l'effet de signer au nom du président du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur, les documents administratifs relatifs à la gestion des personnels :

- bordereaux d'envoi des pièces justificatives ;
- procès-verbaux d'installation des agents ;
- relevant du domaine de compétence du responsable de l'UGARH (unité de gestion administrative des ressources humaines).

Article 13 - Délégation est donnée à Patrice Beltramo, gestionnaire financier du service budget-finances, à l'effet de saisir dans l'outil CHORUS toutes les opérations concernant :

- les opérations sur immobilisations ;
- la création et à la gestion des tiers ;
- la création, la gestion et la validation des engagements juridiques ;
- la constatation et la certification du service fait ;
- la création, la gestion et la validation des demandes de paiement ;
- la création, la gestion et la validation des titres de recettes ;
- les traitements de fin de gestion ;
- les indus sur rémunération des experts et collaborateurs du HCERES.

Article 14 - Délégation est donnée à Marie-Claude Clodius, gestionnaire financier du service budget-finances, à l'effet de saisir dans l'outil CHORUS toutes les opérations concernant :

- la mise à disposition et la réallocation des crédits ;
- le pilotage des crédits de paiement ;

- les opérations sur immobilisations ;
- la création et la gestion des tiers ;
- la création, la gestion et la validation des engagements juridiques ;
- la constatation et la certification du service fait ;
- la création, la gestion et la validation des demandes de paiement ;
- la création, la gestion et la validation des titres de recettes ;
- les traitements de fin de gestion ;
- les indus sur rémunération des experts et collaborateurs du HCERES.

Article 15 - Délégation est donnée à Claudine Laurendot, gestionnaire financier du service budget-finances, à l'effet de saisir dans l'outil CHORUS toutes les opérations concernant :

- la mise à disposition et la réallocation des crédits ;
- le pilotage des crédits de paiement ;
- les opérations sur immobilisations ;
- la création et la gestion des tiers ;
- la création, la gestion et la validation des engagements juridiques ;
- la constatation et la certification du service fait ;
- la création, la gestion et la validation des demandes de paiement ;
- la création, la gestion et la validation des titres de recettes ;
- les traitements de fin de gestion ;
- les indus sur rémunération des experts et collaborateurs du HCERES.

Article 16 - Délégation est donnée à Hada Dussaut, gestionnaire financier du service budget-finances, à l'effet de saisir dans l'outil CHORUS toutes les opérations concernant :

- la création et la gestion des tiers ;
- la création et la gestion des engagements juridiques ;
- la constatation et la certification du service fait ;
- la création et la gestion des demandes de paiement ;
- la création des titres de recettes ;
- les indus sur rémunération des experts et collaborateurs du HCERES.

Article 17 - Délégation est donnée à Virginie Saliba, adjointe à la responsable du pôle mission, à l'effet de signer au nom du Président du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur :

- les tableaux récapitulatifs des bons de commande établis par le pôle mission ;
- les relevés de facturation concernant ces mêmes bons de commande.

Article 18 - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 30 octobre 2015

Le président,  
Michel Cosnard

## Mouvement du personnel

---

### Nomination

#### Directeur général des services de la communauté d'universités et établissements « université Bourgogne Franche-Comté » (groupe III)

NOR : MENH1500661A

arrêté du 28-10-2015

MENESR - DGRH E1-2

---

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 28 octobre 2015, Sylvie Gigarel, directrice territoriale, est nommée dans l'emploi de directeur général des services (DGS) de la communauté d'universités et établissements « université Bourgogne Franche-Comté » (groupe III), pour une première période de cinq ans, du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2020.